

**Envahissante**  
**ÉRISMATURE ROUSSE**  
(article d'Yves THONNERIEUX,  
paru dans la revue Plaisirs de la Chasse)



**Elle est belle l'érismature américaine, avec son plumage roux et son bec d'un bleu irréel ! Belle mais indésirable sur nos plans d'eau pour des raisons que nous développons ci-après.**

L'érismature rousse est un canard largement représenté en Amérique, avec une population évaluée à 660 000 individus.

En 1948, trois couples furent importés des Etats Unis et ajoutés à la collection d'Anatidés captifs du Wildfowl and Wetlands Trust de Slimbridge (Royaume Uni) où leur nidification ne se fit guère attendre. Cinq années plus tard, des sujets s'échappèrent. On nota leur reproduction en liberté à partir du printemps 1960. Depuis, le phénomène s'est amplifié : on compte aujourd'hui outre-Manche environ 3 500 érismatures hivernantes et un minimum de 600 couples reproducteurs. L'accroissement annuel de cette population férale y serait encore de l'ordre de 8 % !

Tant que l'érismature d'origine américaine resta confinée à son territoire insulaire d'adoption la situation ne fut pas jugée alarmante. Elle le devint dès lors que des individus commencèrent à apparaître en Europe continentale (premier cas répertorié en Suède en 1965). Depuis, des centaines d'érismatures rousses ont été observées dans 19 pays d'Europe. Facteur aggravant : la reproduction annuelle de cette espèce exotique est désormais à l'ordre du jour dans 6 états autres que la Grande Bretagne : Belgique, Islande, Irlande, Pays-Bas, Espagne et France (ou ce canard niche depuis 1988).

**Deux espèces en confrontation**

A ce stade de notre article, le lecteur se demande sans doute en quoi l'installation d'un canard aussi décoratif peut alimenter la critique.

Le problème vient de la précarité d'une autre érismature propre à l'Ancien Monde : avec 19 000 individus seulement, dispersés de l'Espagne à la Mongolie en passant

par l'Afrique du Nord, l'érismature à tête blanche est un canard globalement menacé et figure dans le trio de tête des Anatidés les plus rares en Europe. A titre de comparaison, cet effectif mondial est 35 fois moindre que celui de l'espèce américaine. L'érismature à tête blanche a disparu de Corse -où elle se reproduisait jusqu'en 1966- et a bien failli connaître le même sort en Espagne. Dans ce pays, c'est l'acharnement des autorités et des structures associatives qui a permis d'inverser un processus paraissant joué d'avance. Qu'en en juge : partie en 1977 d'une population nicheuse réduite à 22 individus, l'Espagne pouvait fièrement annoncer la présence de 786 sujets 15 ans plus tard ! Tant et si bien que l'érismature blanche, à l'égal en France des vautours cévenols, est devenue de l'autre côté des Pyrénées LA référence absolue en matière de succès dans le domaine de la protection des oiseaux.

L'arrivée en Espagne de l'érismature rousse et les premiers cas de reproduction relevés il y a une vingtaine d'années furent vécus par nos voisins comme une véritable déclaration de guerre, eu égard à l'effort précédemment déployé pour restaurer l'espèce indigène. Un plan de bataille fut élaboré avec d'autant plus d'empressement que les observateurs de terrain signalaient deux phénomènes accréditant l'idée que le sauvetage de l'érismature à tête blanche ibérique risquait d'être rapidement compromis : d'abord, l'érismature américaine s'avérait dominante et chassait de ses territoires l'espèce préalablement réhabilitée ; ensuite, certains couples s'hybridaient et donnaient une descendance fertile.

L'observation d'érismatures rousses en Israël et au Maroc (où elle niche probablement) ne firent que confirmer la vitalité de l'espèce introduite et la grande vulnérabilité de l'érismature indigène : à terme, une pollution génétique risquait tout simplement de la faire disparaître par dilution de ses caractéristiques propres.

### **Un manque d'harmonisation européenne**

On pourra regretter que de nombreux pays européens, comme la France, aient trop longtemps sous-évalué la véritable dimension du problème. En plein débat politique sur l'immigration et sur fond de campagne contre l'exclusion raciale, les prises de position se rapportant à l'érismature rousse prirent chez nous une tournure philosophique, y compris au sein des associations d'ornithologues. Pendant ce temps, l'érismature rousse confortait ses positions.

Les deux principaux pays concernés -Grande Bretagne et Espagne- ne comprirent pas toujours nos hésitations. La première, se considérant responsable d'un phénomène qui a démarré chez elle, a longuement bataillé auprès de son opinion publique pour faire accepter l'idée d'un tir sélectif des érismatures rousses associé à la destruction des couvées (mesure devenue effective à compter de 1995). Parallèlement, la commercialisation de l'espèce outre-Manche fait désormais l'objet d'une autorisation spéciale et une campagne d'information est régulièrement renouvelée auprès des éleveurs privés et des zoos. C'est également à l'initiative de la Grande Bretagne que le premier séminaire international sur l'érismature rousse s'est réuni à Arundel en mars 1993. Dans le sillage de cette réunion, un recensement européen des populations captives de l'espèce a été orchestré (voir encadré hors-texte).

Côté espagnol, la mobilisation s'est rapidement organisée sur tous les fronts : mise en place d'un réseau d'observateurs vigilants, tir des érismatures rousses de souche pure et des hybrides avérés, destruction des pontes, large diffusion d'une plaquette destinée à expliquer les enjeux et à rendre immédiatement reconnaissables les deux

espèces et leurs hybrides, organisation à Cordoue (en 1994) du deuxième colloque international consacré aux érisatures.

### **La France consciente de ses responsabilités**

La position géographique de notre pays fait dire à juste titre aux Espagnols que la France constitue un territoire de dispersion stratégique entre l'Angleterre et l'Espagne. De ce fait, il est regrettable que nous ayons laissé les choses se faire pendant si longtemps.

Après quelques décennies de tergiversations, c'est finalement le bon sens qui l'a emporté. Un groupe de réflexion réunissant les administrations, la LPO, des scientifiques et les instances cynégétiques s'est mis au travail en décembre 1994 sous la houlette du Ministère de l'Environnement de l'époque. Ce collectif s'est prononcé sur une participation de la France aux contrôles des populations d'érisatures rousses. Suivant cette recommandation, le législateur a tranché : un arrêté du Ministère en date du 12 novembre 1996 autorise la destruction et le tir (sous contrôle de la Garderie Nationale) des individus observés en France.

Il est indiscutable qu'un projet de réintroduction de l'érisature à tête blanche en Corse a fait basculer la décision française en faveur d'un contrôle des populations de l'autre espèce. Pour rendre possible le retour de ce prestigieux canard dans l'île de beauté, il est en effet impératif de faire obstacle aux velléités expansionnistes de l'espèce américaine qui trouverait à coup sûr l'étang de Biguglia, près de Bastia, à son goût.

Les chasseurs français, dès lors qu'ils se seront familiarisés avec la silhouette et le plumage de cet oiseau à problème, pourront constituer d'efficaces remparts à son expansion territoriale. Souhaitons que la publication des photos accompagnant cet article contribuera à atteindre cet objectif.

#### *Encadré hors texte :*

### **LE RECENSEMENT EUROPEEN DES ERISMATURES ROUSSES CAPTIVES**

En 1995, à l'initiative de la branche anglaise du réseau Aviornis et de l'EEP (European Endangered Species Programme), une enquête fut largement diffusée dans les 39 pays d'Europe. Il s'agissait de faire le point sur la population captive d'érisatures rousses à l'échelle du continent pris dans son ensemble.

Des formulaires remplis furent renvoyés de 9 pays par environ 80 collectionneurs privés et zoos. Un total de 741 érisatures rousses fut ainsi déclaré parmi lesquelles 647 (87 %) émanaient de 4 états : Royaume Uni, Pays-Bas, Belgique et Allemagne.

Au moins 5 autres pays dans lesquels on a la certitude que des érisatures rousses sont détenues en captivité ne répondirent pas à l'enquête. Cela tient au fait que les particuliers redoutent que des restrictions viennent mettre un frein à leur dévorante passion pour les canards d'agrément.

Par déduction, les initiateurs de l'enquête arrivèrent à la conclusion que les formulaires retournés recensaient moins du quart des érisatures rousses réellement retenues captives en Europe. L'extrapolation porterait donc à 3 300 le total des sujets présents en Europe dans un but ornemental. Parmi eux, 200 se rapporteraient à la France.

Cette population captive est potentiellement capable de coloniser les habitats naturels, en s'échappant par accident. Si l'on ajoute les 3 500 individus évoluant librement en Grande Bretagne, l'effectif européen cumulé est loin d'être négligeable. En tout état de cause, il constitue une menace sérieuse pour l'érismature à tête blanche d'Europe, d'Afrique du Nord et d'Asie.

En marge des quelques mesures restrictives adoptées par certains états dans la réglementation du commerce et de l'élevage des érismatures rousses, Aviorvis et l'EEP diffusent des recommandations à leurs membres et correspondants afin de responsabiliser les détenteurs de l'espèce, qu'ils se situent dans le cadre d'une exhibition publique (espace zoologique) ou d'une collection réalisée à titre privé. Le marquage individualisé de tous les sujets et l'inhibition de leurs capacités volières (par amputation partielle de l'extrémité d'une aile dès le stade juvénile) sont deux règles strictes que devraient s'imposer les collectionneurs.

En 1996, le Conseil de l'Europe s'est prononcé dans un rapport écrit sur un renforcement du dispositif législatif communautaire régissant la détention d'espèces animales exotiques qui représenteraient une menace pour la faune européenne. La bonne volonté et le sérieux des collectionneurs d'Anatidés peuvent assurer la pérennité d'une pratique qui est généralement vécue par eux comme une passion. En l'absence de rigueur, les particuliers s'exposent à terme à une forte restriction du cadre légal de leur activité.

#### *Encadré hors texte 2 :*

### **LES ERISMATURES DANS LE MONDE**

Il existe 6 espèces d'érismatures (genre latin *Oxyura*) :

l'érismature rousse habite le centre et le Sud de l'Amérique du Nord, ainsi qu'une bande étroite le long de la côte pacifique de l'Amérique du Sud ;

l'érismature routoutou occupe en Amérique centrale et du Sud les territoires laissés vacants par la précédente (à l'exception de la pointe inférieure du continent que se réserve l'espèce suivante) ;

l'érismature ornée est la troisième espèce du genre dans le Nouveau Monde, avec une distribution localisée à l'Argentine, au Chili et au Sud-Est du Brésil ;

l'érismature australe est visible dans le quart Sud-Est de l'Australie (incluant la Tasmanie) et à l'extrême Ouest de l'île-continent ;

l'érismature maccoa est africaine, avec deux foyers de peuplement, à l'Est et au Sud ;

l'érismature à tête blanche se maintient péniblement en Europe méridionale et orientale, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et à travers une partie de l'Asie centrale jusqu'en Chine.